

Lettre de saint Césaire à l'abbé de Vérins, après de son départ de Lérins pour Arles

Vénérable père, peu de jours après son arrivée, je ne sais comment vous exprimer ma gratitude. La charitable famille à laquelle votre Paternité m'avait recommandé, me rend confus par son empressement à me guérir. Elle ne cesse d'adoucir mes maux corporels, en me prodiguant tout ce qui peut les soulager. Quels beaux exemples de solide piété, bien propres à stimuler ma languissante indifférence. La vertueuse vie de ces simples fidèles est un honte infligée à mes continuelles rechutes.

Lettre d'Éone, évêque d'Arles à l'abbé de Lérins

Vénérable frère en Dieu, salut.

La divine miséricorde qui se plaît à contenter ses plus faibles adorateurs vient d'épandre en mon âme une inestimable consolation. Elle vous a inspiré d'envoyer en ce beau et salubre pays d'Arles un religieux de votre monastère épuisé par la maladie. Ce chaste jeune homme est mon compatriote et mon parent. Oh ! quel ineffable bonheur a produit sur moi la vue d'une modestie et d'une réserve aussi précoces. Ce que le noble Firmin à qui l'a confié votre paternité, (que le Seigneur protège), m'a révélé de ses admirables qualités, m'a suggéré la pensée de le garder. Déjà les ans ont courbé mon front, me voici au terme de ma trop longue carrière. A cet âge avancé, il me serait doux et indispensable d'appuyer mes membres chancelants sur une épaule vigoureuse et amie. Le jeune Césaire sera mon bâton de vieillesse. Laissez-le près de moi qui l'aime déjà comme un père aime son fils. Le Seigneur vous rendra au centuple la perte que vous ferez. Votre sainte solitude se peuplera de nombreux et fervents religieux qui, par leurs moeurs angéliques, combleront le vide laissé par l'absence de mon très cher parent.

Réponse de l'abbé de Vérins

Porcaire le dernier des cénobites au très heureux et très vénérable Eone, évêque.

Vos éloges bienveillants, sur la vertu de notre bien-aimé frère Césaire, sont un ample contentement pour mon coeur de père. Ces louanges sont justement méritées par une abnégation que les rudes épreuves de la pénitence ont rendue sans exemple. Je glorifie le Seigneur avec vous de ces rares mérites. Sans doute un chagrin poignant m'opresse en faisant entre vos mains l'abandon d'un trésor aussi digne d'envie. Cependant, je vous le cède volontiers, pensant bien qu'il sera pour vous, comme il a été pour moi, un sujet de félicité sans bornes.

Allocations de saint Césaire lors de son investigation comme abbé

Vénérable père en Dieu, et vous tous mes frères chéris en Jésus Christ. Je tremble encore d'épouvante et d'effroi, à la vue des devoirs rigoureux qui me sont imposés. Naguère dans le temple de Dieu vivant, l'altération de ma voix vous a révélé le trouble qui m'agitait. Hélas ! saint Pontife, mon bon père, pourquoi jeter les yeux sur moi ? à regret sans doute, j'ai accepté; mais il me tenait à coeur de vous prouver ma soumission sincère et absolue. Plaise au ciel que vos prévisions ne soient pas trompées. Mes efforts tendront persévéramment au bonheur de cette chère solitude dont vous m'établissez surveillant suprême. Eh ! comment ne pourrai-je pas accomplir cette sainte entreprise, aidé que je serai par l'obéissance de tous ces zélés confrères qui nous entourent. Oh ! oui, mes chers frères en Christ, mon espérance réside en votre promptitude à exécuter mes ordres, et à suivre les coutumes bénignes de ce monastère; soutenez-moi dans le pénible exercice de mes fonctions redoutables. Je chercherai toujours à vous rendre facile le joug de l'obéissance. Comme toutes les parties de notre être sous la dépendance d'un mobile divin, notre âme, concourent à une merveilleuse harmonie; ainsi nos coeurs et nos esprits, sous l'impulsion d'une ardente charité, porteront leurs pensées, leurs vœux, et leurs actions vers un seul et unique but. Alors, ne faisant plus qu'un coeur et qu'une âme, nous atteindrons sans peine la perfection de la sainteté, et par delà, une éternelle récompense.

Au Très saint et très illustre père en Dieu, Symmaque évêque souverain, Césaire évêque.

cette lettre au pape Symmaque fut écrit en 514

Les ordonnances favorables, que votre Béatitude avait, avec bienveillance, octroyées à mon église, ont été respectueusement accueillies par tous mes chers frères en Jésus Christ, les évêques de la Gaule. Cependant, j'ai la douleur de vous informer, que notre bienaimé frère, l'évêque d'Aix, a méconnu votre voix toute puissante. A diverses reprises, en vertu des pouvoirs que je tiens de votre omnipotence, je l'ai supplié, je l'ai sommé de se rendre aux ordinations et aux conciles, toujours il s'est montré rebelle.

Je conjure donc très instamment et très humblement votre Paternité, de terminer dans sa sagesse, ce fâcheux différent. Que le Seigneur vous environne de sa lumière et vous départe ses plus abondantes grâces. Ces présentes vous seront remises par notre fidèle secrétaire et prêtre Messien et par le vénérable abbé Gilles; deux hommes en qui l'esprit de Dieu vit et règne.

Réponse du pape Symmaque, le 11 juin 514
le 11 juin 514:

A l'illustre Césaire archevêque d'Arles, notre très cher frère dans l'épiscopat de Jésus Christ, et notre vicaire dans les Gaules et l'Espagne.

Notre âme a été saisie de la plus navrante affliction, à la nouvelle des contradictions inouïes suscitées par notre frère l'évêque d'Aix. Il a cru, sans doute, que l'exercice des hautes fonctions de vicaire du saint siège, que nous vous imposons, pour les Gaules, lui enlevait certains droits de son siège. Non, telle n'est pas notre intention, nous n'avons pas prétendu porter atteinte aux privilèges des autres Églises. Mais, si lui ou quelque autre évêque, n'obtempérait pas à nos ordres, ce que nous ne désirons pas, il sera soumis à la discipline ecclésiastique. Pourtant, nous voulons et nous vous ordonnons de veiller, avec soin, à toutes les affaires de la religion qui s'élèveraient dans les provinces de la Gaule et de l'Espagne. S'il est nécessaire et opportun de rassembler un concile, c'est à vous à le convoquer, et à référer le sujet du débat au saint siège, si le concile ne l'avait pas entièrement terminé. Nous renouvelons aussi les ordonnances de nos glorieux prédécesseurs, touchant les voyages des ecclésiastiques à Rome, à savoir que personne ne puisse y venir, sans avoir des lettres formées, de votre main.

Recevez, vénérable frère, les marques de notre vive affection, avec la plénitude de notre bénédiction apostolique.

Au saint et savant prêtre de l'église romaine Boniface Siginates, Césaire, archevêque d'Arles.

Je me souviens, avec une extrême consolation, de l'exquise affabilité dont vous me me donnâtes plus d'une preuve, lors de mon passage à Rome. Le pieux prêtre et abbé Arménus qui vous remettra cette lettre, vous exprimera mieux encore les sentiments d'affection et de respect que je ressens, pour vous. Je le charge aussi de vous expliquer, avec plus de clarté que je ne pourrais le faire par écrit, le motif de mon importunité.

La nécessité de la grâce prévenante, pour les bonnes oeuvres, a suscité dans nos contrées, vous ne l'ignorez pas, de fâcheuses dissensions. Entraînés trop loin par l'impétuosité de leur humeur, quelques-uns de nos frères dans l'épiscopat se sont déclarés nos adversaires. Ils croient et disent, à la vérité, que tous les biens proviennent et découlent immédiatement de la grâce; mais la foi par laquelle nous croyons en Jésus Christ, ils l'attribuent à la nature.

La dernière assemblée d'Orange a formellement exprimé le contraire. Et je désirerais, pour le plus grand bien de l'unité catholique, que l'immortelle et irrévocable autorité du Saint-Siège sanctionna la confession de foi que nous opposons aux dissidents. C'est le seul moyen de faire taire les discussions intempestives et dangereuses.

Ne soyez pas étonné que je m'adresse à vous dans une affaire aussi sérieuse. Le savoir que vous possédez, l'amour de la foi qui vous guide, et la piété dont vous êtes éclairé, vous ont acquis une recommandable influence auprès de notre bienheureux père Félix, à qui le Seigneur, par sa grâce, a dévolu les suprêmes pouvoirs du divin pontificat.

Ces instructions ne pouvaient s'adresser mieux. Sur le champ , Boniface devenu pape répond à Césaire.

Boniface II évêque, à notre très cher frère Césaire, archevêque d'Arles.

Vos lettres nous ont été remises par le prêtre et abbé Arménius. Vous me priez d'expliquer ce que vous aviez demandé au très saint Félix, notre glorieux prédécesseur. Vous me dites, que quelques évêques des Gaules, reconnaissent, à la vérité, que tous les autres biens viennent de la grâce, mais qu'ils attribuent à la nature et non à la grâce, la foi par laquelle nous croyons en Jésus Christ. Vous souhaitez que pour enlever tous les doutes, nous confirmions par l'autorité du Saint-Siège , la confession de foi que vous leur avez opposée, à savoir, selon la croyance catholique, que la vraie foi en Jésus Christ, et le commencement de la bonne oeuvre sont inspirés par la grâce prévenante de Dieu. Plusieurs pères et surtout l'évêque Augustin, d'heureuse mémoire, et nos prédécesseurs les pontifes romains, ont démontré suffisamment cette vérité. C'est pourquoi une réponse plus étendue nous paraît inutile ...

Nous avons éprouvé une grande joie en apprenant que dans la conférence que vous avez eue avec quelques évêques des Gaules, on ait suivi la foi catholique, en définissant, comme vous le marquez, d'un commun consentement, que la foi par laquelle nous croyons en Jésus Christ, nous est donnée par la grâce divine qui nous prévient, et en ajoutant qu'il n'y a aucun bien selon Dieu, qu'on puisse vouloir commencer, faire ou achever, sans la grâce de Dieu; suivant ces paroles du Sauveur : *Sans moi, vous ne pouvez rien.*

C'est pourquoi, recevant votre confession de foi avec l'affection convenable, nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des pères.

Rome le 25 octobre sous le consulat de Lampadius et d'Oreste, l'an de notre Seigneur 530.

archimandrite Cassien